

**Objet : Politique de la ville/Renouvellement Urbain – Versement d’une subvention à l’association La Zofate pour le projet de résidence artistique « Projet culturel itinérant à vélo »**

**Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,**

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d’urgence pour faire face à l’épidémie de Covid-19,

Vu l’ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l’exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l’épidémie de Covid-19 et notamment l’article 1, II de l’ordonnance donnant délégation au Président de l’ensemble des attributions de l’organe délibérant, y compris lorsque le conseil n’avait pas délibéré dans ce sens jusqu’alors, à l’exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l’article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l’article L.5211-10 concernant les délégations du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire,

Considérant que l’association La Zofate est reconnue « Tiers Lieu », structure innovante qui propose sur un territoire élargi d’accompagner des initiatives d’habitants,

Considérant que cette structure est vouée à se développer sur le territoire,

Considérant que cette opération s’inscrit dans l’accompagnement des habitants à la transformation du quartier prioritaire politique de la Ville Val des Roses – La Contamine, et notamment à la déconstruction du Bloc N°3,

Considérant le projet de résidence artistique « Projet culturel itinérant à vélo » (balade artistique à vélo, ateliers vélo, concerts, spectacles...) proposé par l’association dont le budget global est de 15 000 €,

Considérant la nécessité d’approuver la participation de la CA Arlysère à ce projet,

**Décide**

**Article 1 :** La CA Arlysère participe au projet de résidence artistique « Projet culturel itinérant à vélo » (balade artistique à vélo, ateliers vélo, concerts, spectacles...) proposé par l’association La Zofate à hauteur de 4 500 €.

**Article 2 :** La présente décision sera transmise au représentant de l’État et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 26 juin 2020

Le Président,  
Franck LOMBARD

